

Vol. 32 No 4 | février- mars 2023



L'Ajout Municipal



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0
Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalite@saintpaulin.ca
www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL
PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

5 avril 2023
3 mai 2023

Sommaire

Mise à jour.....	2
Séances d'information	
Bac brun.....	3
Organiser une activité.....	4
Félicitations Ferme	
Fran-Claud inc.....	5
Séances du conseil.....	7
Club de Joie de vivre.....	25
Calendrier des collectes..	27

Bonne Lecture!

SHAWINIGAN

- Du lundi au vendredi
- Abrisbus à côté de l'église (Express Vert)
- Correspondance de l'Express Vert vers l'Express Mauve au restaurant Le Villageois à Charette
- Aller simple 6\$ /passe mensuelle 60\$ ou 80\$
- RÉSERVATION OBLIGATOIRE

TROIS-RIVIÈRES

- Du lundi au samedi
- Abrisbus à côté de l'église
- Aller simple 6\$ /passe mensuelle 60\$ ou 80\$
- SANS RÉSERVATION (avec réservation le samedi)



TRANSPORTS
COLLECTIFS
MRC de Maskinonge

819.840.0603
www.ctcmaskinonge.org



La bibliothèque municipale

Heures d'ouverture

Mardi : de 17h à 20h

Samedi : de 9h à 12h

L'AJOUT Municipal

Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril— Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 13 février 2023

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.



Comme vous le savez, le bac brun est en chemin. Dans la MRC de Maskinongé, la distribution du petit nouveau devrait débuter en avril.

Afin de mieux comprendre ce qui va dans le bac brun et les meilleures pratiques en matière de collecte des matières organiques, deux séances d'information sont prévues et organisées dans la MRC de Maskinongé. Les endroits ciblés ont été sélectionnés afin de permettre au plus grand nombre d'assister à ces rencontres.

Dates des séances :

7 mars à 19 h à la Salle municipale de Sainte-Ursule

28 mars à 19 h à la Salle municipale de Saint-Étienne-des-Grès

Vous devez obligatoirement vous inscrire pour pouvoir y participer (<http://bit.ly/3HQ3the>).

Autrement, vous pouvez vous informer en vous référant à la **Foire aux questions** disponible à cette

adresse : <https://mrcmaskinonge.ca/matieres-compostables/>

Celle-ci est constamment mise à jour en fonction des questions soumises par la population.

VOUS AVEZ LE GOÛT D'ORGANISER UNE ACTIVITÉ!

- activités sportives,
- activités culturelles,
- activités de peinture,
- activités de danse,
- etc.

C'est tout-à-fait possible!

À la municipalité de Saint-Paulin, vous pouvez avoir accès à nos locaux pour :

Le coût est d'un (1) \$ par soir, si vous êtes âgé de 18 ans et plus. Pour les jeunes de moins de 18 ans, l'utilisation de la salle est gratuite.

819-268-2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

À une première séance d'ajournement de la séance ordinaire du septième jour de décembre deux mille vingt-deux du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue en présentiel, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce mardi treizième jour de décembre deux mille vingt-deux à 20 h 00 et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Claude Frappier et les conseillers :

- Monsieur Jacques Frappier
- Madame Christiane Leblond
- Monsieur Nicholas Lalonde
- Madame Annie Bellemare
- Monsieur Mario Lessard

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le greffier-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À
FERME FRAN-CLAUD INC.

Résolution no 409-12-2022

Considérant que la Coopérative laitière Agropur, lors de sa 34^e édition du concours du Club de l'Excellence en matière de qualité du lait, a souligné le travail remarquable de producteurs laitiers membres, basés au Québec, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador;

Considérant que lors de cette édition, 14 fermes membres ont accédé au statut de championnes régionales;

Considérant que **Ferme Fran-Claud inc.**, fait partie des 14 fermes, à avoir reçu le titre de ***Championne régionale du Club de l'Excellence en matière de qualité du lait***, , le 28 novembre, lors de l'assemblée régionale de leur secteur, Maxime et Jean-Philippe Lessard, ont reçu ce prix au nom de leur famille;

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Annie Bellemare et il est résolu que les membres du Conseil municipal de Saint-Paulin, félicite sincèrement Ferme Fran-Claud inc. et tous les membres de la famille Lessard, pour l'obtention du titre ***Championne régionale du Club de l'Excellence en matière de qualité du lait***, décerné par la Coopérative laitière Agropur;

Félicitations, pour ce bel honneur, et pour votre magnifique travail!

Ferme Fran-Claud inc, est une fierté pour notre municipalité

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vraie copie conforme du livre des délibérations de la Municipalité de Saint-Paulin.

Donnée à Saint-Paulin, ce vingt-deuxième jour du mois de décembre deux mille vingt-deux.

Ghislain Lemay, greffier-trésorier



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2022 À 20H

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en présence des conseillères et conseillers Claire Boucher, Christiane Leblond, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Le conseiller Jacques Frappier a motivé son absence. Le public se compose de huit (8) personnes.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2022.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2022.
5. Dépôt de la correspondance reçue.
6. Présentation des comptes.
7. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
8. Il a été résolu à la majorité de refuser la contribution financière demandée par le Club Joie de Vivre pour la Fête de Noël.
9. Il a été résolu à l'unanimité que le bureau municipal soit fermé au public du 23 décembre 2022 jusqu'au 4 janvier 2023.
10. Il a été résolu à l'unanimité de présenter un projet à Emplois d'été Canada 2023 et d'en accepter la responsabilité pour un poste de relationniste et pour un poste de préposé aux parcs et espaces verts.
11. Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*.

12. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité accepte la proposition de la FMQ assurance inc. pour une assurance accident dirigeants et assurance accident pour les bénévoles.
13. Il a été résolu à l'unanimité de renouveler avec *PG Solutions Inc., Montréal*, les contrats d'entretien et soutien des applications informatiques au niveau de l'urbanisme et des applications administration et de soutien surveillance des copies de sécurité.
14. Dépôt d'un avis de motion que lors d'une prochaine séance sera présenté un règlement concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2023.
15. Dépôt du projet de règlement (292) concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2023.
16. Il a été résolu à l'unanimité de verser une subvention au montant de 800\$ au Club FADOQ Joie de vivre de Saint-Paulin ainsi que 800\$ au Cercle des fermières de Sainte-Angèle-de-Prémont (le Cercle tient des activités à Saint-Paulin et comprend plusieurs personnes provenant de Saint-Paulin).

AUTRES «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»

17. Concernant le dossier Succession Raymond Bourassa, Succession Pauline Goulet et Marcel Poirier, la promesse d'achat de Jean-Pierre Tremblay a été acceptée et le contrat d'achat sera signé devant Me Pierre Brodeur, notaire.
18. Le Fonds d'assurance des municipalités du Québec a transmis l'avis de fermeture du dossier du sinistre 221423-30 Bris des installations du tiers (Sogetel, chemin du Grand-Rang). Indemnité : 4 318.27\$.
19. La Commission municipale du Québec nous a fait parvenir le Rapport d'audit sur la sécurité des systèmes de contrôle industriels.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Il a été résolu à l'unanimité de signifier à la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé que le conseil municipal de Saint-Paulin trouve injustifiées les raisons données pour l'adoption d'un budget supplémentaire de 70 462\$ et comme le budget supplémentaire aurait pu être évité, pour cette fois-ci, la municipalité l'approuve et qu'elle paiera sa quote-part.

AUTRES «SÉCURITÉ PUBLIQUE»

21. Une mise-à-jour de la valeur nette des équipements et véhicules que chacune des municipalités ont cédé à la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé et du montant que chacune des municipalités devait apporter selon son pourcentage a été réalisée. Une somme de 10 786\$ sera reversée à Saint-Paulin pour un trop payé, selon cette mise à jour.
22. Information de la Sûreté du Québec concernant le Stratagème de fraude « employée bancaire ». Les policiers lancent un appel à la vigilance et à la prudence.

TRANSPORT

23. Il a été résolu à l'unanimité d'entreprendre les démarches nécessaires pour l'obtention d'une virée permanente pour le chemin de la Concession.
24. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité décide de se départir de son camion Ford F250, année 2009, couleur rouge, avant le 1^{er} avril 2023, date du renouvellement de l'immatriculation. Entretemps, si des bris majeurs arrivaient sur ledit camion demandant des coûts importants, il sera retiré immédiatement de la circulation.
25. Des cotations seront demandées aux deux garages de la municipalité en vue d'effectuer certaines réparations au camion Ford RNG, année 2011, couleur bleu.
26. Suite à une demande demandant le déneigement des trottoirs, monsieur le maire explique que l'entrepreneur choisi, s'est désisté. Le personnel municipal fera le déneigement avec la machinerie disponible.
27. Deux (2) laboratoires sur quatre (4) ont soumis une cotation pour effectuer le contrôle qualitatif concernant le projet de réfection du chemin du Bout-du-Monde : Les ServicesEXP inc. au montant de 17 336. \$ plus taxes et SNC-Lavalin inc. au montant de 13 693.80 \$ plus taxes.
28. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier l'octroi du mandat du contrôle qualitatif à SNC-Lavalin inc., Trois-Rivières au montant de 13 693.80\$, plus taxes.
29. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le décompte # 1, de *Marcel Guimond et Fils inc.*, Saint-Adelphé pour les travaux de réfection du chemin du Bout-du-Monde au montant de 262 367.72\$.
30. L'ingénieur pour Génicité inc. a informé la municipalité pour des modifications à la largeur de voirie sur toute la longueur due la réfection du chemin du Bout-du-Monde. Les prix seront ajustés dans une directive de changement.

31. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité présente une demande d'aide financière, dans le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière, du ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour l'installation de radars pédagogiques sur son territoire. La contribution financière sera de 20% des dépenses admissibles.
32. Il a été résolu à l'unanimité d'informer monsieur Alain Bellehumeur, architecte, que le conseil municipal a choisi l'option concernant le projet d'agrandissement du garage municipal soit, un agrandissement de 18 pieds X 28 pieds isolé et chauffé avec une dalle de béton.
33. Il a été résolu unanimement d'accepter le Certificat de réception provisoire des ouvrages du 31 août 2022 pour le projet de Réfection du Grand-Rang, contrat numéro P22-1250-00.
34. Il a été résolu à l'unanimité d'informer le ministère des Transports que la municipalité de Saint-Paulin accepte l'approvisionnement en eau demandé pour des travaux à proximité du pont de la Chute à Magnan.

AUTRES «TRANSPORT»

35. Aucune autre information n'a été donnée.

HYGIÈNE DU MILIEU

36. Monsieur Normand Bergeron, pour Ferme Normand Bergeron enr. informe la municipalité du non-renouvellement de l'entente concernant le site de recyclage des résidus verts pour l'année 2023.

AUTRES «HYGIÈNE DU MILIEU»

37. Aucune autre information n'a été donnée.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

38. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels d'architecte, dossier 22-3792, de Hétu-Bellehumeur, architectes inc, Joliette, pour le remplacement de la toiture en bardeaux d'asphalte de l'ancien presbytère. Le montant des honoraires est de 8 500.\$, plus taxes. Des frais de déplacement au taux de 0,60\$/km seront applicables.

39. Il a été résolu à l'unanimité que l'entreposage de biens ou d'effets appartenant à un organisme ou à la municipalité devra être fait, de façon contrôlée. Une demande écrite décrivant les biens à entreposer, la quantité et l'endroit souhaité devra parvenir à la municipalité. La direction générale avec un élu municipal étudieront la demande et rendront la décision. Pour ce qui est de l'entreposage dans la mezzanine au-dessus des bureaux de la sacristie par les bénévoles de la Fabrique de Saint-Christophe, il n'y a pas d'objection. La municipalité verra à faire installer des rideaux auprès de Textiles Patlin inc. pour ne pas nuire au cachet de l'endroit.
40. Il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission fournie par ENEXCO, Shawinigan, pour la construction d'un escalier extérieur – Bois et fibre au balcon aménagé pour les poupons à l'Édifice J.A.E.-Lafèche. Le montant s'élève à 24 487.02\$, plus taxes.

AUTRES «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS»

41. Dépôt du courriel reçu de la Commission municipale du Québec, à savoir s'i le conseil maintient sa demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'organisme *Proches aidants de la MRC de Maskinongé inc.*
Tous les membres du conseil maintiennent la décision donnée par la résolution 315-10-2022.
42. Par une lettre en date du 24 novembre 2022, monsieur Mohamed Diarra, agent de développement du territoire de la MRC de Maskinongé, nous confirme l'acceptation de notre demande telle qu'énoncée par notre résolution no 357-11-2022.
43. La date de fin du protocole PSPS-004-2022 a été reportée au 1^{er} juillet 2023 et le rapport final attestant la réalisation complète du projet devra être déposé à la MRC au plus tard, le 15 août 2023.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

44. Il a été résolu à l'unanimité de planifier une rencontre avec Le Comité industriel de Saint-Paulin inc., début janvier 2023, pour discuter des différentes résolutions qui nous ont été transmises.

45. Considérant que le gouvernement du Québec a apporté diverses modifications à la loi concernant la location à court terme d'immeubles résidentiels, il a été résolu à l'unanimité de demander à la firme d'avocats Bélanger Sauvé, de vérifier l'ébauche de règlement préparée concernant la location à court terme d'immeubles résidentiels, laquelle peut être adaptée plus précisément pour notre municipalité et la municipalité de Charette. Les honoraires de l'avocat seront partagés entre les deux municipalités.
46. Il a été résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à un coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux.

AUTRES «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE»

47. Ministère des Affaires municipales – Acceptation de la demande d'aide financière pour le partage d'une ressource en aménagement et urbanisme entre les municipalités de Charette, Saint-Paulin et Saint-Barnabé. L'administration de cette aide financière sera effectuée par la municipalité de Charrette.

LOISIRS ET CULTURE

48. Il a été résolu à l'unanimité de nommer, pour l'année 2023, monsieur le conseiller Nicholas Lalonde comme étant le représentant élu de la municipalité de Saint-Paulin, pour la bibliothèque municipale auprès du *Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.* Madame Franziska Dellinger est aussi, désignée comme représentante de la municipalité de Saint-Paulin étant donné qu'elle est la coordonnatrice de la bibliothèque de Saint-Paulin.
49. Il a été résolu à l'unanimité d'appuyer *La petite Place des Arts* pour l'organisation du *Festival Mauricie Arts Vivants* qui se déroulera du 13 au 17 septembre 2023 et dans ses demandes d'aide financière.

50. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire Claude Frappier, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin, le protocole d'entente entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité de Saint-Paulin, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité Amie des Aînés.
51. Il a été résolu à l'unanimité d'informer la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la municipalité ne pourra pas réaliser l'ensemble des travaux prévus pour l'aménagement du sentier pédestre, avant le 31 décembre 2022. A ce jour, l'ensemble des contrats ont été octroyés et les travaux de réalisation reprendront au printemps pour se terminer le 31 août 2023.

AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »

52. Ministère des Affaires municipales – Acceptation de la demande d'aide financière pour le partage d'une ressource en loisirs entre les municipalités de Charette et de Saint-Paulin. L'administration de cette aide financière sera effectuée par Saint-Paulin.
53. L'O.T.J. St-Paulin inc. tiendra son assemblée annuelle générale mardi le 20 décembre à 19 h. Il y aura élection à des postes d'administrateurs et que certains ont annoncé qu'ils ne solliciteront pas un nouveau mandat.
54. Il a été résolu à l'unanimité de demander une offre de service à Claude Grenier, ressources humaines inc. pour le recrutement d'une personne ressource en loisirs.

PAROLE AU PUBLIC

55. M. Yves Damphousse pose des questions sur *Les Aménagements Prémont inc.*, sur le chemin du Bout-du-Monde, sur la vitesse de la circulation automobile, sur l'installation de dos d'âne, sur les compensations pour les matières résiduelles, sur la location à court terme, sur les excréments des chien non-ramassés et sur le nombre de transactions immobilières dans la dernière année, dans la municipalité.

Monsieur Michel Péloquin fait différentes interventions dont une, sur l'obligation d'avoir des bacs bruns et une autre, sur l'augmentation de son évaluation. Il fait une plainte concernant le déneigement du chemin de la Robine. Vu l'inflation, il demande à la municipalité de donner un coup de main aux contribuables. Il intervient sur les l'installation de radars pédagogiques et intervient sur la location à court terme des résidences.

Monsieur Charles Ouellette intervient concernant le danger que représente la maison incendiée au 2840, rue Rabouin. La propriétaire devrait être avisée pour rendre le tout sécuritaire.

Madame Line Brodeur demande si les chalets paieront une compensation pour les bacs bruns?

Madame Cassandra Langlois-Blouin suggère que des dos d'âne soient installés en face de l'école.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022 À 20H00

56. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au mardi 13 décembre 2022 à 20h00.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022 À 19H00

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. La séance a été ouverte à 19h00 par monsieur le maire Claude Frappier, en présence des conseillères et conseillers Jacques Frappier, Christiane Leblond, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. La conseillère Claire Boucher a motivé son absence. Il n'y a personne dans le public.
2. L'avis de convocation a été remis à chaque membre du conseil.
3. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance. Il précise que la séance porte exclusivement sur l'adoption du budget et sur le programme triennal d'immobilisations.
4. Monsieur le maire donne un résumé du budget 2023 et il explique les impacts que le budget aura sur le compte des contribuables.

5. Il a été résolu d'adopter le budget de la municipalité de Saint-Paulin pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023.
6. Un résumé du programme triennal d'immobilisation est fait.
7. Il a été résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2023, 2024 et 2025.
8. Considérant qu'un document explicatif du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025 a été préparé, il a été résolu à l'unanimité d'accepter ce document et de le faire parvenir à chaque adresse civique de la municipalité.

PAROLE AU PUBLIC

9. Il n'y a personne.

LEVÉE DE LA SÉANCE

10. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19h10.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022 À 19H30

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. La séance a été ouverte à 19h30 par monsieur le maire Claude Frappier, en présence des conseillères et conseillers Jacques Frappier, Christiane Leblond, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. La conseillère Claire Boucher a motivé son absence. Il n'y a personne dans le public.
2. L'avis de convocation a été remis à chaque membre du conseil.
3. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance.
4. Monsieur le maire donne un résumé du règlement numéro deux cent quatre-vingt-douze (292) concernant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2023 et le conseil procède à son adoption.

PAROLE AU PUBLIC

5. Il n'y a personne.

LEVÉE DE LA SÉANCE

6. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19h40.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE TENUE LE 13 DÉCEMBRE 2022 À 20H

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en présence des conseillères et conseillers Jacques Frappier, Christiane Leblond, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. La conseillère Claire Boucher a motivé son absence. Le public se compose d'une (1) personne.
2. La séance est ouverte par monsieur le maire à 20h00.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
4. Il y a présentation des comptes et des crédits disponibles.
5. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le paiement des comptes présentés.
6. Il a été résolu à l'unanimité que la partie des coûts concernant le projet de remplacement des équipements de climatisation au Centre multiservice Réal-U.-Guimond financée par le fonds de roulement, de 56 757\$ soit applicable à l'exercice 2022 et que le remboursement s'effectue sur 10 ans à partir de 2023. De plus, la partie maximale des coûts concernant le projet d'aménagement intergénérationnel, dans le Parc du Petit Galet, estimée à 120 000\$ sera remboursable sur une période de 10 ans à partir de l'exercice de 2024.
7. Il a été résolu à l'unanimité que les dépenses concernant les frais de financement 2023, frais attribuables à l'ensemble, pour le chemin du Bout-du-Monde soient financés par des Revenus reportés/Carrières sablières pour un montant estimé à 7 954,57\$ et à 41 202.23\$.

8. Il a été résolu à l'unanimité que les membres du Conseil municipal de Saint-Paulin félicitent sincèrement *Ferme Fran-Claud inc.* et tous les membres de la famille Lessard pour l'obtention du titre de **Championne régionale du Club de l'Excellence en matière de qualité du lait**, décerné par la Coopérative laitière Agropur. Félicitations pour votre magnifique travail. Vous êtes une fierté pour notre municipalité.

AUTRES «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»

9. Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES «SÉCURITÉ PUBLIQUE»

10. Aucune décision n'a été prise concernant ce secteur, ni aucune information n'a été donnée.

TRANSPORT

11. Il a été résolu à l'unanimité de remettre à Maskimo Construction inc., la retenue sur contrat pour les travaux effectués virée rue Plourde/rang Saint-Louis au montant de 2 505.81\$
12. Il a été résolu à l'unanimité que ce conseil verbalise et ouvre comme chemin public les lots acquis à madame Pierrette Baribeau et à Ferme Fran-Claud sur le chemin du Bout-du-Monde.
13. Il a été résolu d'accepter la plus basse cotation soit celle de Garage Daniel et Louis Frappier inc. pour effectuer les réparations sur le camion de voirie Ford, Ranger Truck année 2011, couleur bleu au montant de 1 145.58\$, plus taxes.

AUTRES «TRANSPORT»

14. Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES «HYGIÈNE DU MILIEU»

15. Rien d'autre n'a été apporté.

AUTRES «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS»

16. Aucune décision n'a été prise concernant ce secteur, ni aucune information n'a été donnée.

AUTRES «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE»

17. Madame Christiane Leblond, conseillère répondante de ce secteur, n'a donné aucune information à l'exception que monsieur Richard Brown lui a mentionné qu'il pouvait y avoir des subventions pour les milieux humides.

AUTRES « CULTURE ET LOISIRS »

18. Aucune décision n'a été prise concernant ce secteur mais la conseillère responsable de ce secteur a rappelé la tenue de l'assemblée générale de l'O.T.J. St-Paulin inc. qui aura lieu le 20 décembre à 19h00.

PAROLE AU PUBLIC

18. Il n'y a pas eu d'intervention du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

19. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h05.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023 À 20H

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en présence des conseillères et conseillers Claire Boucher, Jacques Frappier, Christiane Leblond, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Environ 120 personnes sont présentes.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2022.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 à 19h.
5. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022 à 19h30.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 13 décembre 2022 à 20h.

7. Dépôt de la correspondance reçue.
8. Présentation des comptes.
9. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
10. Il a été résolu à l'unanimité que l'émission d'obligations au montant de 3 033 000\$ soit donnée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.
11. Il a été résolu à l'unanimité que les règlements d'emprunt soient financés par obligations.
12. Il a été résolu à l'unanimité que la Maison de Jeunes Au Bout du Monde de Saint-Paulin continue d'être exemptée du paiement des taxes de service comme les matières résiduelles, des taxes d'aqueduc et d'égout, par contre, qu'elle ne soit pas exemptée du paiement des coûts d'acquisition du bac brun 240 litres et du bac de comptoir, pour un montant total de 49,93\$.
13. Administration générale : aucune autre information.
14. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'**Amendement No. 1** à la lettre d'entente de Services aux sinistrés conclue entre la municipalité et la Société canadienne de la Croix-Rouge, Division de Québec. La contribution d'octobre 2022 à septembre 2023 est de 0,18\$ per capita soit 281.34\$.
15. Sécurité publique : aucune autre information.
16. Par mise en demeure, *Marcel Guimond & Fils Inc.* réclame le paiement d'une somme de 76 393.44\$, plus taxes, pour la hausse de prix des carburants et hausse des prix du transport en vrac, relativement au projet de Réfection du chemin du Grand-Rang. Il a été résolu à l'unanimité que la mise en demeure soit transmise à notre firme d'avocats *Bélanger Sauvé*, avocats.
17. Il a été résolu à l'unanimité d'approuver le paiement no 2 de *Marcel Guimond, Saint-Adelphé* concernant les travaux de réfection du chemin du Bout-du-Monde au montant de 338 403.06\$, tel que recommandé par la firme d'ingénieurs GéniciCité.
18. Transport : aucune autre information.

19. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le transfert de la collecte et le transport des déchets sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin à *EBI Environnement inc*, Berthierville.
20. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la réparation d'une pompe du réservoir d'eau potable rue Brodeur, par *MEL*, Saint-Laurent selon une estimation de 1 410\$ plus taxes.
21. Hygiène du milieu : aucune autre information.
22. Santé et bien-être des citoyens : aucune autre information.
23. Aménagement, urbanisme et zonage : aucune autre information.
24. Culture et loisirs : La prochaine assemblée de l'O.T.J. Saint-Paulin inc. aura lieu le 17 janvier 2023 à 19h.
25. Informations concernant l'évaluation et le compte de taxes 2023 :
Monsieur le directeur-général et greffier-trésorier a tenté d'expliquer les importantes hausse de l'évaluation. Monsieur le maire a tenté de donner des explications générales sur le compte de taxes 2023 et le pourquoi de l'augmentation importante de la taxe foncière.
26. Parole au public s'est déroulée dans une ambiance difficile et un mécontentement général à cause de la hausse importante de la valeur des propriétés et la hausse très importante du compte de taxes pour plusieurs.
Plusieurs interventions : Messieurs Patrice Leblanc, Martin Dupuis, Michel Beaumier, Jean Sirois et mesdames Christine Bastien et Monique Gravel ont exprimé leur mécontentement face à la hausse de taxes. On questionne et on recommande.
Plusieurs autres commentaires ont été faits dans la salle.
Interventions sur d'autres sujets :
M. Petrus Van Den Bosch dit qu'il fait du compost et qu'il n'a pas besoin d'un bac brun.
Mme Line Brodeur demande pourquoi une bâtisse du chemin des Pins, n'est pas évaluée.
Note : Monsieur le conseiller Mario Lessard a quitté, la salle des délibérations, quelques instants durant la parole au public, mais est revenu avant l'adoption de la résolution 2023-11-15.
27. Il a été résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au mercredi 18 janvier 2023 à 20h.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 JANVIER 2023 À 20H

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. La séance a été ouverte à 20 h par monsieur le maire Claude Frappier, en présence des conseillères et conseillers Claire Boucher, Jacques Frappier, Christiane Leblond, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Environ 80 personnes sont présentes.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Présentation des comptes et des crédits disponibles.
4. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
5. Administration générale : Rien d'autre.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. Il a été résolu à l'unanimité qu'en **cas d'urgence**, la municipalité répondrait favorablement à la demande de fournir l'eau à Olymel S.E.C./L.P., pour *Les Élevages d'Autray S.E.C, 1190 rang des Douze Terres* mais il est entendu que l'entreprise serait responsable du transport de l'eau.
7. Sécurité publique : Madame Claire Boucher conseillère répondante signale que le conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé a procédé à l'embauche d'un nouveau directeur, monsieur Claude Morin.

TRANSPORT

8. Le Programme d'aide du Fonds de la sécurité demandait plus d'informations pour la demande d'aide financière pour l'installation des radars pédagogiques, il a été résolu à l'unanimité que, le titre du projet déposé le 12 janvier 2023 soit : Installation d'afficheur de vitesse radar pédagogique et que la contribution financière de la municipalité soit de 20% du coût total soit 13 614\$.
9. Transport : Rien d'autre.

HYGIÈNE DU MILIEU

10. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du *Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022*.
11. Hygiène du milieu : Monsieur le conseiller répondant Nicholas Lalonde informe qu'il y aura deux (2) séances d'information concernant l'implantation du bac brun.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

12. Il a été résolu à l'unanimité d'informer la Commission municipale du Québec que le conseil municipal est favorable à la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières faite par Proches aidants de la MRC de Maskinongé.
13. Santé et bien-être des citoyens : aucune autre information.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

14. Aménagement, urbanisme et zonage : aucune autre information

LOISIRS ET CULTURE

15. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de *Claude Grenier, ressources humaines inc.* Pour le processus d'embauche d'un (e) agent(e) de développement en loisirs pour les municipalités de Charette et de Saint-Paulin. Coût total de l'offre 4 940\$.
16. Loisirs et culture : aucune autre information.

ÉVALUATION ET COMPTES DE TAXES 2023

17. En réponse aux demandes formulées lors de la séance du 9 janvier 2023, les informations suivantes sont données par monsieur le maire :
 - Légalement, il n'est pas possible de modifier un budget, une fois que le rôle de perception a été déposé.
 - Le conseil municipal n'a pas l'intention de consolider les emprunts, de prolonger le paiement de la dette.
 - Mesure possible, retarder la date d'échéance des trois (3) versements, pour ce faire, un règlement doit être adopté, par le conseil municipal.
18. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement pour remplacer les modalités de paiement décrétées par l'article 34 du règlement numéro 292.
19. Dépôt du projet de règlement numéro 293; modifications des modalités de paiement.

PAROLE AU PUBLIC

20. Mme Nancy Vallerand fait lecture d'un échange qu'elle a eu, par clavardage, avec un employé de la MRC de Maskinongé, concernant la hausse des taxes municipales et la hausse de l'évaluation des propriétés. Elle trouve regrettable que la municipalité et la MRC n'aient pas la même opinion.

Mme Lorraine Turgeon déplore que les citoyens aient été avisés de la hausse de taxes seulement lors de la réception de leur compte.

M. Martin Dupuis remercie le conseil d'avoir retravaillé un peu l'échéance du compte de taxes. Il fait le comparatif des taxes exigées par différentes municipalités. Il demande si le conseil est unanime avec le budget soumis. Il demande que le budget 2024 soit présenté aux citoyens avant son adoption.

21. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JANVIER 2023 8H00

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. La séance a été ouverte à 8H00 par monsieur le maire Claude Frappier, en présence des conseillères et conseillers Claire Boucher, Jacques Frappier, Christiane Leblond, Nicholas Lalonde, Annie Bellemare et Mario Lessard. Trois (3) adultes sont présents, dont un (1) est resté seulement une partie de la séance et trois (3) enfants.
2. L'avis de convocation a été remis à chaque membre du conseil à la séance du 18 janvier 2023.
3. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance. Il précise que la séance porte exclusivement sur les sujets de l'avis convocation ainsi que la période de question.
4. Il a été résolu majoritairement d'adopter le règlement 293 modifiant les modalités de paiement décrétées par l'article 34 du règlement 292. Madame la conseillère Claire Boucher se prononce contre ce règlement.

PAROLE AU PUBLIC

5. Mme Céline Deschesnes demande si elle bien comprise que la taxe foncière demeure à 1.00\$ pour le 100\$, que les taxes sont payables en trois (3) versements mais que les dates d'échéance ont été prolongées d'au moins un (1) mois par versement.
6. Monsieur le directeur général demande à madame la conseillère Claire Boucher, pourquoi elle a voté contre le règlement alors qu'à la session de travail du 11 janvier 2023, elle était favorable.

Mme Boucher répond que lors de l'assemblée du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, trois (3) maires l'ont informée que les taxes pouvaient être payées en plus de trois (3) versements et que cela était facile à faire. Donc, elle aurait voulu 4 versements.

(NOTE) Il est facile avant l'impression des taxes et la comptabilisation, de mettre le nombre de versements choisis mais une fois la comptabilisation faite, il n'y a aucun moyen de modifier le nombre de versements, sauf une opération fiche par fiche. Ces renseignements proviennent de notre fournisseur informatique PG Solution.

LEVÉE DE LA SÉANCE

7. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.





CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

Prendre note des dates importantes suivantes :

- 10 janvier** – Souper des anniversaires
- 12 janvier** – Reprise du baseball poche à 13h30
- 12 janvier** – Début du shuffleboard (nouvelle activité) à 13h30
- 14 février** – Souper des anniversaires
- 14 mars** – Souper des anniversaires
- Mars** – Tournoi de baseball poche (date à déterminer)

CAPSULE HISTORIQUE

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1978:

- Président : **Monsieur Irénée Bergeron**
- Vice-Président : **Madame Marie-Rose Bastien**
- Secrétaire : **Madame Monique Lavallée**
- Trésorier : **Monsieur Germain Allard**
- Administratrice : **Madame Thérèse Saint-Onge**
- Administrateur : **Mademoiselle Laurette Gagnon**
- Administrateur : **Monsieur Louis-Georges Lafrenière**

Vous saviez que vous pouviez vous inscrire à la version électronique du MAGAZINE VIRAGE et donner, du même coup, un petit coup de pouce à la planète en réduisant l'usage du papier. Il est en même temps possible de faire cesser le deuxième envoi, à la même adresse civique, pour les deux conjoints. Il suffit de compléter l'invitation indiquée dans votre magazine.

Des nouvelles sur les formations en informatique. Cette activité devrait se dérouler au printemps prochain. Nous souhaitons toutefois connaître, d'ores et déjà, votre intérêt pour ces formations : types d'équipements : téléphones portables, tablettes, ordinateurs ou types de formation : Internet, Word, Excel... Plusieurs personnes ont déjà manifesté leur intérêt pour de tels cours, communiquez au 819 268-5363.

Liste des commanditaires pour notre souper de NOEL!

- | | |
|---|--|
| Auberge Le Baluchon | Bernard Lessard Excavation (Ste-Angèle) |
| Bijouterie Jade (Louiseville) | Bijouterie Leblanc (Ste-Angèle) |
| Boucherie 4 Saisons | Café-Bois |
| Caisse Desjardins, Ouest de la Mauricie | Club FADOQ Joie de vivre (St-Paulin) |
| Familiprix Daniel Deschênes | Fleuriste Nathalie (Louiseville) |
| Gagnon & Fils Quincaillerie (Ste-Ursule) | Garage Steve Plante (Shell St-Paulin) |
| Illico coiffure Nathalie Bellemare | Les aliments Prémont |
| Les textiles Patlin | Librairie Poirier (Shawinigan) |
| Marché Tradition (Saint-Paulin) | Méchoui-traiteur Xpert (St-Alexis) |
| Pharmacie Proxim (Charette) | Restaurant La Porte de la Mauricie |
| Station d'essence Harnois (Ste-Angèle) | Vignoble Prémont |

BONNE FÊTE A NOS MEMBRES!

FÊTES EN MARS

03 Marie-Claire Picotte
03 Rolande Beaulieu
04 Yvan Bourassa
08 Louiselle Gervais
08 Jean-Yves Carrier
09 Ginette Lessard
09 Mireille Champagne
10 Lison Villemure
10 Nathalie Bellemare
11 Yvon Saint-Onge
11 André Saint-Amant
12 Sylvain Chrétien
13 Liliane Pratte
16 Henriette Chevalier-Béland
16 Rita Lampron
20 Louise Boisclair
21 Louise Deschênes
21 Marcel Frappier
22 Gisèle Bergeron
30 Joël Lessard

FÊTES EN AVRIL

03 Édith Pratte
05 Hélène Picotte-Lemay
08 Monique Blais
12 Jean-Paul Desforges
12 Firmin Saint-Yves
13 Liliane Pratte
15 Suzanne Fafard
15 Céline Casaubon
16 Clément Pelletier
17 Louise Leblanc
20 Élizabéth Milette
20 Alain Arseneault
20 Pierre Tremblay
24 Normand Gervais
25 Jacques Picotte
27 Diane Ringuette
28 Gérard Diamond
28 Roger Elliott
29 Diane Coté
30 Line Bergeron
30 Anna Martin

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES







Mme Chantal Buisson
Mme Louise Deschênes
Mme Carmen Descôteaux
Mme Lina Frappier
Mme Maryse Lessard
Mme Rita Milette
Mme Hélène Plante
Mme Lison Villemure
M Martial Bellemare
M Michel Bergeron
M Bruno Hamel
M Maurice Lafrenière
M Jocelyn Savard
M Luc Picotte

Camil Pelletier, secrétaire

Calendrier des Collectes

Mars

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8 	9	10	11 
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22 	23	24	25 
26	27	28	29	30	31	

Avril

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12 	13	14	15 
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26 	27	28	29 
30						

CONCOURS

Cotiser à son REER/CELI, c'est gagnant



8 prix de 2 500 \$ à gagner

Cotisez à un REER ou à un CELI d'ici le 1^{er} mars 2023 inclusivement, et vous pourriez gagner l'un des 8 prix de 2 500 \$*.

Tous les détails du concours à
desjardins.com/concours-reer-celi



* Aucun achat ni contrepartie requis. Concours ouvert du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} mars 2023 inclusivement aux membres d'une caisse Desjardins du Québec ou de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union inc. Valeur totale des prix : 20 000 \$. Huit tirages auront lieu aux dates suivantes : les 12, 19 et 26 janvier; les 2, 9, 16 et 23 février; et le 9 mars 2023. Certaines conditions s'appliquent. Détails et règlement disponibles au desjardins.com/concours-reer-celi.